

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 8 JUIN 2026 A 19H00  
Salle de réunion Maison de la Vallée Verte**

Sur convocation transmise le 02 juin 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 8 juin 2026 sous la présidence de M. Patrick CHARDON, Président en exercice.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 24, dont deux pouvoirs (Emmanuel BOGILLOT et Laurent DETRAZ)

Présents :

Mmes Julie NOVEL VERDAN ; Virginie HAMONEAU ; Anne-Gaëlle DUBOIS ; Marianne CARRIER ; Séverine VAUDAUX ; Clémentine VANDENBOSSCHE ; Célia VAUDAUX ; Pauline GREGIS-GUEDRON ; Mireille ROSAY ; Claudie NICAISE

MM. Jérémy MOUCHET ; Patrick CHARDON ; Jean-Pierre DELAVOET ; Matthieu VIGUIER ; Laurent DESBIOLLES ; Vincent LETONDAL ; Thibaud MEYNET ; Hervé BOSSON ; Gilles VANDERMARLIERE ; Pierrick DUFOURD ; Frédéric GUIBERTI ; Patrick SAILLET ;

Absent(e)s excusé(e)s :

- BOGILLOT Emmanuel
- DETRAZ Laurent

Absent(e) : néant.

Pouvoirs :

- M. BOGILLOT Emmanuel donne pouvoir à M. GUIBERTI Frédéric ;
- M. DETRAZ Laurent donne pouvoir à M. BOSSON Hervé

Secrétaire de séance : M. Patrick SAILLET

Le quorum étant atteint, M. Patrick CHARDON déclare la séance ouverte.

## **I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Patrick SAILLET est nommé secrétaire de séance.

## **II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 MAI 2026**

M. le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le compte-rendu de la réunion du 11 mai 2026, transmis aux conseillers communautaires.

MME Anne-Gaëlle DUBOIS fait remarquer que le point 10 sur le traitement de l'eau n'est pas correcte.

M. Matthieu VIGUIER demande de clarification sur la notion d'ayant-droit et non ayant-droit sur la tarification du transport scolaire. Réponse apportée par Vincent LETONDAL.

### **III. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CIID : PROPOSITION DE 20 MEMBRES TITULAIRES ET 20 MEMBRES SUPPLEANTS.**

Présentation de la liste des membres proposés par commune (5 membres par commune). Il n'y a aucun candidat pour Villard, faute de candidats volontaires.

La liste partielle sera transmise aux services fiscaux, qui tirent au sort la moitié des membres désignés.

### **IV. PRISE EN CHARGE DE LA CEREMONIE DU 08 MAI ET DU 11 NOVEMBRE PAR LA CCVV.**

Afin de ne pas renouveler la délibération chaque année, il est proposé d'adopter une délibération valable pour toute la durée du mandat. La communauté de communes prend en charge :

- Les repas des anciens combattants
- Les repas de deux représentants par commune (le maire ou ses représentants)
- Un repas supplémentaire pour la commune accueillant la cérémonie
- La gerbe fleurie

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,  
POUR : 24 voix dont deux pouvoirs  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

VALIDE la prise en charge de la cérémonie du 08 mai et du 11 novembre par la CCVV selon cette règle.

### **V. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATIONS ET FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS DE LA DGS, ET DES AGENTS**

Monsieur le Président rappelle aux élus qu'à chaque début de mandat il convient de prendre une délibération afin de permettre de financer les frais de déplacements des élus et du personnel intercommunal.

Pour les élus (membres du bureau communautaire et maires non-membres) : il est proposé la prise en charge des frais : de transport, de frais de péage et de stationnement, d'hébergement et

frais d'inscription, liés aux congrès d'Intercommunalités de France et manifestations institutionnelles, sous réserve de lien direct avec le mandat.

Pour les agents (titulaires, stagiaires, contractuels et apprentis) : prise en charge des frais de transport, péage, stationnement, hébergement, restauration et inscription pour les formations, colloques, congrès, séminaires et réunions professionnelles, sur justificatif ou par paiement direct. Les dépenses correspondantes seront imputées aux crédits inscrits au budget communautaire.

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 voix dont deux pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Vincent LETONDAL uniquement pour la prise en charge des frais des élus)

VALIDE la prise en charge des frais de formations et frais de déplacements des élus.

VALIDE la prise en charge des frais de formation et des frais de déplacements des agents à l'unanimité.

## **VI. SRB : CHANGEMENT DELEGUES DE LA COMMUNE DE BURDIGNIN**

Suite à un changement de représentants au sein du Conseil Municipal de Burdignin, la délibération initiale de désignation des délégués est annulée et remplacée. Nouvelle composition pour Burdignin :

- Délégué titulaire : Flavien Sauthier (remplace Marianne Carrier)
- Délégué suppléant : Matthieu Viguier (maintenu)

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 voix dont deux pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le changement de délégués SRB de la commune de Burdignin.

## **VII. PICS**

Le PICS, rendu obligatoire par la loi Matras, est finalisé. Son objectif est d'organiser et coordonner la gestion de crise à l'échelle intercommunale autour de trois axes : coordination des acteurs, mutualisation des moyens, solidarité entre communes.

Partenaires : la communauté de communes, les 8 communes membres et la société Numérisk (plateforme de partage et de mise à jour des données — plateformes PSC et Pyx).

Le Président est autorisé à approuver le PICS et à signer les conventions de partage avec les 8 communes et Numérisk.

MME Virginie HAMONEAU demande si un exercice à l'échelle intercommunale est prévu car elle rappelle que chaque commune doit en faire un tous les 5 ans pour valider le PCS?

M. Patrick Chardon propose que chaque commune en fasse un à son échelle avant d'en faire un à l'échelle de l'intercommunalité.

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 voix dont deux pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président d'arrêter le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Communauté de communes de la Vallée Verte

AUTORISE le Président à signer l'arrêté portant approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde

AUTORISE le Président à signer les conventions de partage de données relatives au PICS avec les huit communes membres de la Vallée Verte ainsi que tout document nécessaire à leur exécution

### **VIII. MEDIATHEQUE : DESHERBAGE ET BRADERIE ANNUELLE DE VENTE DE LIVRES**

Chaque année, la médiathèque procède au désherbage des ouvrages non empruntés depuis plus de 5 ans. Ces livres sont mis en vente lors d'une braderie au prix de 0,50 € l'unité, plutôt que d'être déposés en déchetterie.

Afin d'éviter une délibération annuelle, il est proposé d'adopter une délibération valable pour tout le mandat.

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 voix dont deux pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE la procédure de désherbage

AUTORISE la braderie du livre

AUTORISE la vente des livres à 0,50 € l'ouvrage.

### **IX. TRAVAIL DE LA COMMISSION ECOLE MATERNELLE DU 28 MAI 2026**

Première réunion de la commission, animée par MME Julie NOVEL VERDAN.

Principaux points abordés :

#### **Effectifs scolaires**

Les effectifs sont globalement en légère baisse mais se stabilisent. Un suivi régulier est mis en place pour adapter l'organisation scolaire en conséquence.

#### **ATSEM**

Présentation de l'ensemble des ATSEM par commune. Le dispositif actuel est maintenu à l'identique pour l'année scolaire à venir.

#### **Dérogations scolaires**

La commission a rappelé les règles en vigueur : les dérogations pour les maternelles, compétence de la CCVV, doivent être validées et signées par la communauté de communes. Sur 3 demandes examinées : 1 accordée, 2 refusées (hors critères).

Question concernant l'harmonisation des tarifs de la cantine par Pierrick DUFOURD sur les difficultés de cette harmonisation notamment sur la disparité engendrée entre les maternelles et les primaires. Julie NOVEL VERDAN reconnaît que c'est un sujet complexe mais que les enfants doivent être traités de manière équitable.

M. Vincent LETONDAL demande en quoi la tarification de la cantine implique la CCVV ? Puisque c'est en dehors du temps scolaire. Par exemple à Habère-Poche, les ATSEM ne font pas le service, elles aident les enfants à manger. Il suffirait de répondre aux parents qui se plaignent que ce n'est pas une compétence communautaire. Julie NOVEL VERDAN propose de faire un état des lieux des tarifications, de travailler sur ce sujet avec la commission des affaires scolaires afin d'avoir une position commune face aux parents.

## **X. ESPACE SPORTIF POLYVALENT**

### **1. Validation phase PRO**

La phase PRO du projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent a été présentée par l'équipe de maîtrise d'œuvre en réunion de COPIL le jeudi 21 mai 2026.

#### **Problématique des sols**

M. Thibaud MEYNET prend la parole pour expliquer que l'étude géotechnique initiale (sondages jusqu'à 6 m) révélait déjà un terrain de mauvaise qualité sur une partie du site (ancienne déchetterie). Des sondages complémentaires par Betech ont montré que le mauvais terrain s'étend jusqu'à 20 m de profondeur, sans amélioration.

Deux problèmes distincts sont identifiés :

- Le bâtiment : les fondations sur pieux à 8 m prévues initialement sont remises en question. La piste explorée est celle d'un radier (dalle sur sol), solution moins coûteuse, à condition que Betech le valide. Le bâtiment étant de plain-pied et peu lourd, un tassement résiduel limité (quelques centimètres) pourrait être acceptable.
- Le terrain de sport : le projet prévoit un rechargement de 1,50 m (plus lourd que le bâtiment lui-même). La société Novia propose de remplacer la couche de pierre par un matelas d'argile + drainage, solution déjà éprouvée sur des marais. Un rapport est attendu. Des tassements différentiels à terme restent possibles mais resteraient sans impact sur la pratique sportive.

Coût estimatif en phase PRO : **5 002 092,83 €** HT hors options, valeur mai 2026.

Le COPIL s'est réuni le lundi 1er juin 2026 afin d'analyser le dossier PRO et évoquer les aspects géotechniques avant de rencontrer la maîtrise d'œuvre le jeudi 4 juin pour faire un retour consolidé sur le dossier et préparer la phase de consultation des entreprises dites ACT.

L'estimation prévisionnelle des travaux au stade PRO s'établit à

Des arbitrages devront encore être opérés à la suite de la remise du rapport G2 PRO, notamment sur les éventuelles incidences techniques et financières liées aux prescriptions géotechniques. A noter que dans le cadre de sa délégation de signature, M. le Président a confié les missions G4

suiwi (5 visites à 500 euros HT) et G4 étude (forfait 1600 € HT) à l'entreprise BETECH pour un accompagnement du géotechnicien en phase chantier jusqu'à la livraison du chantier.

L'enjeu est de pouvoir lancer la consultation des entreprises mi-juin 2026, afin d'être en mesure d'attribuer les marchés de travaux au mois de septembre 2026 et d'envisager un démarrage des travaux en octobre / novembre 2026.

M. Thibaut MEYNET explique les résultats problématiques de l'étude géotechnique notamment sur la qualité du sol et la pente du terrain de foot. Lors du dernier copil il a été proposé de mettre à la place de l'empierrement une couche d'argile qui serait moins onéreuse.

M. Pierrick DUFOURD fait la remarque qu'on se rend compte trop tardivement qu'on était sur une ancienne déchetterie et que cela le questionne de financer 5M€ sur un projet qui va très certainement bouger et sur une qualité de terrain médiocre.

### **Modifications apportées en phase PRO**

M. le Président propose également des ajustements de l'APD pour la phase PRO (suppression prairies fleuries, réduction plantations, scission du lot ventilation/plomberie en 2 lots distincts, intégration du mobilier dans le lot « jeux », remplacement des voliges bois autoclavé par de l'acier, Ajout d'une barre de lestage avec cadenas sur la bâche du bac à sable, pumptrack en 3 couleurs (3 niveaux de difficulté)).

M. Matthieu VIGUIER demande à être ajouté au COPIL de l'espace sportif polyvalent.

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 voix dont un pouvoir

CONTRE : 1 contre dont un pouvoir ( Emmanuel BOGILLOT)

ABSTENTION : 4 abstentions ( Matthieu VIGUIER, Marianne CARRIER, Pierrick DUFOURD, Mireille ROSAY)

VALIDE la phase PRO sous réserve que la solution du radier (ou système équivalent) soit validée techniquement et financièrement par Betech dans le budget prévu. En cas de refus de Betech, le projet sera soumis à nouveau au conseil.

## **2. Consultation pour la mission SPS**

Après analyse de 3 offres (Apave 7 375 €, Alpes Contrôle 7 570 €, Socotec 8 750 €), la commission recommande Alpes Contrôle pour la complétude de son offre (15 lots couverts vs 10 pour Apave; prolongation à 450 €/mois vs 600 €/mois).

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 voix dont deux pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RETIENT l'offre de de l'entreprise « Alpes Contrôles».

### **Calendrier prévisionnel**

- 25 juin : publication des offres sur la plateforme MP74
- 17 juillet : remise des offres (date limite 24 août à 12h00)
- 7 septembre : CAO (Commission d'Appel d'Offres)
- 14 septembre : validation en conseil communautaire
- 1er octobre : notification aux entreprises
- 2 novembre : démarrage des travaux

La période est jugée favorable pour l'appel d'offres (faible activité des entreprises, espoir d'offres inférieures à l'estimation).

### **Piste d'athlétisme**

Le principal du collège a signalé l'absence de piste d'athlétisme dans le futur collège et a sollicité la CCVV pour en prévoir une dans l'espace sportif. M. Martial SADDIER (Président du Département) a finalement confirmé qu'une piste serait intégrée au nouveau collège. Une réunion tripartite (Département / Mairie de Boège / CCVV) est attendue pour clarifier la situation. En l'état, le projet de l'espace sportif polyvalent ne prévoit que des lignes droites (~120 m, 4 couloirs), le terrain synthétique requis pour une piste complète n'ayant pas été retenu.

## **XI. REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASÉ : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS) ET ORDRE DE SERVICE DE L'APD.**

### **État des fondations et contraintes structurelles**

L'absence de plans d'exécution d'origine a nécessité des sondages pour identifier les fondations existantes. Résultat : le gymnase repose sur des pieux, ce qui assure sa stabilité. En revanche, la charpente métallique existante ne satisfait plus aux normes actuelles (sections insuffisantes). La contrainte principale est donc de ne pas alourdir la structure.

### **Programme des travaux**

- Suppression de la verrière en surplomb (source de fuites) et sciage de 1,30 m de murs en béton tout le tour (allègement structurel, agrandissement des vitrages hauts)
- Isolation thermique du volume existant
- Extension nord (hall d'entrée et espace convivialité ~50 m<sup>2</sup>) en ossature bois sur radier
- Nouvelle salle de 160 m<sup>2</sup> (salle polyvalente, ERP de niveau 2) en ossature bois sur radier, implantée en dehors des zones remblayées pour reposer sur terrain naturel dur — entrée indépendante (pas d'ascenseur nécessaire)
- Retracer des terrains de sport intérieurs (décalage de 1,50 m côté entrée, porte de fond condamné, 2 portes de secours latérales)
- Remplacement du revêtement de sol sportif

### **Chauffage**

Une étude avec le SYANE est en cours pour envisager une chaufferie collective desservant le gymnase, l'école maternelle (actuellement chauffée à l'électricité) et éventuellement d'autres bâtiments. La géothermie, que le SYANE semble privilégier, présente une limite : l'eau à 40-45 °C est insuffisante pour chauffer un grand volume rapidement. Si cette option est retenue, un surcoût de 45 000 € est à prévoir.

### **Estimation financière — Phase APS**

Coût total estimé : 3 196 000 € TTC (enveloppe cible initiale : 3 000 000 €).

Principaux postes : déconstruction 195 000 €, gros œuvre 320 000 €, charpente bois + couverture + zinguerie 720 000 €, charpente métallique (renforcement) 270 000 €, menuiseries extérieures alu 215 000 €, chauffage hors chaufferie 255 000 €, électricité 175 000 €, aménagements intérieurs 657 000 €.

Options envisagées : extension de la capacité photovoltaïque de 36 à 60 kWc (+55 000 €), tableau d'affichage des scores (9 000 €), alarme anti-intrusion (8 000 €), étanchéité et drainage du local chaufferie existante.

M. Matthieu VIGUIER réagit sur les panneaux photovoltaïques et la faisabilité de mettre des panneaux thermiques ? M. Patrick Chardon estime que ce n'est pas pertinent du fait qu'il n'y a pas une consommation d'eau suffisante.

Thibaud MEYNET demande si cela ne serait pas moins onéreux si on rasait le gymnase et le refaire à neuf ? Le président répond que les différents scénarii ont été étudiés et que au vu de la qualité du sol du gymnase, cela serait onéreux de rebâtir complètement.

#### **Financement**

- 1 000 000 € : subvention du Département (conditionné à l'utilisation par le collège)
- 40 000 € sur 2 ans : contribution de Joël (fonds propres)
- Total déjà acquis : 1 400 000 €, soit environ 50 % du coût
- DETR à solliciter dès la phase APD

Comparaison neuf / réhabilitation : une construction neuve à l'identique serait estimée à environ 5 M€, sans tenir compte des problèmes de sol. La réhabilitation permet en outre d'obtenir une salle supplémentaire de 160 m<sup>2</sup> et un bâtiment répondant aux standards actuels d'isolation.

Mme Marianne CARRIER se questionne sur la nécessité d'avoir un second gymnase si le collège en a déjà un. Le président explique que cela nécessiterait une convention avec le département et une perte d'autonomie pour l'exploitation du gymnase.

M. le Président rappelle que des questions relèvent de l'APD et que pour arriver à cette phase, il faut avoir validé l'APS.

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 22 voix dont deux pouvoirs

CONTRE : 1 ( Matthieu VIGUIER )

ABSTENTION : 1 ( Pierrick DUFOURD)

VALIDE l'APS de réhabilitation et d'extension du gymnase.

## **XII. DECHETTERIE : CONVENTION AVEC ALIAPUR POUR LA COLLECTE DES PNEUS AVEC JANTES.**

### **Mise en place du Sivalor**

M. Hervé BOSSON prend la parole pour informer la mise en place du SIVALOR avec à sa présidence Jean-Luc SOULAS qui souhaitait la votation de 9 vice-présidents (au lieu de 6),

idéalement un VP par EPCI. Les élus ont décliné cette proposition, notamment en raison du calendrier très chargé (35 à 40 réunions de bureau par an). La CCVV reste représentée au comité syndical et suivra les travaux du Sivalor.

### **Déchetterie — Convention pneus jantés**

Des pneus montés sur jantes ont été déposés dans la benne pneus, ce qui est interdit. Faute de place pour une deuxième benne permanente, une convention a été négociée avec Aliapur : les pneus jantés seront stockés au fond de la benne côté porte, séparément des pneus seuls, et comptabilisés à chaque enlèvement.

Vote : Le conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 voix dont deux pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer la convention avec Aliapur.

### **XIII. COPIL PLAN PASTORAL TERRITORIAL DU ROC D'ENFER**

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) du Roc d'Enfer est un programme de développement et de préservation du pastoralisme porté à l'échelle du Chablais. Il rassemble une quarantaine de communes et plusieurs intercommunalités autour d'une stratégie commune visant à soutenir les activités d'élevage de montagne, préserver les alpages et maintenir l'ouverture des paysages.

Il convient de désigner deux délégués titulaires qui siégeront au sein de cette instance : Laurent DESBIOLLES et Marianne CARRIER.

### **XIV. SYANE : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYANE.**

Suite à un problème de réception du courrier, la désignation initiale était incomplète. La première réunion est prévue le 11 juin.

- Délégué titulaire au comité syndical et à la commission mixte paritaire : Patrick SAILLET
- Délégué suppléant : Gilles VANDERMARLIERE

### **XV. QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Président explique qu'une parcelle de 2 998 m<sup>2</sup> (zone naturelle, non humide) appartenant à Mme BELLOSSAT jouxte le projet d'espace sportif polyvalent. Son acquisition permettrait d'y aménager les compensations zones humides (mares, diffusion des eaux de rétention). La propriétaire demande 30 000 € (soit 10 €/m<sup>2</sup>). Une expertise a été sollicitée. Sujet à suivre.

M. Thibaud MEYNET informe que deux réunions du SRB sont prévues en septembre : une pour Saxel/Saint-André/Boège et une les autres communes exceptée Bogève (secteur des Brasses). Un bilan des engagements pris et de l'avancement des travaux sera préparé. La question du démantèlement des lignes sera mise à l'ordre du jour, sujet jusque-là difficile à aborder. La

CCVV souhaite obtenir une position commune et faire valoir ses droits (porte fermée pendant 6 ans sur le mandat précédent).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Le président  
M. CHARDON Patrick

